

Direction Générale Adjointe Aménagement  
Pôle Aménagement  
Service Aménagement Opérationnel

Affaire suivie par Didier PAOLI  
Tél. : 04 90 84 47 22  
didier.paoli@grandavignon.fr

Nos réf. : 110118 - 2023/D/2238  
Envoi sous pli recommandé avec accusé de réception

Avignon, le 31 mai 2023

Monsieur MEZIERE Thibault Jacques Casimir

13 avenue Albert Camus  
77400 LAGNY SUR MARNE

Objet : notification arrêté Préfectoral du 26 avril 2023 Déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement d'une zone d'activité en extension de la Zone du Plan sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue avec ledit projet  
**LRAR N° 2C15974327619**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure engagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon concernant le projet d'aménagement d'une zone d'activité en extension de la Zone du Plan sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, je vous notifie par la présente l'arrêté Préfectoral du 26 avril 2023 déclarant d'utilité publique le projet et cessible pour cause d'utilité publique la/les parcelle(s) de terrain désignée(s) dans la fiche parcellaire annexée à l'arrêté vous appartenant.

Nous vous précisons que vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de notification pour présenter un éventuel recours devant le Tribunal administratif de <sup>NIMES</sup> Marseille. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Antoine KERRAND



Annexes :

- Arrêté Préfectoral du 26 avril 2023
- Plan parcellaire et état parcellaire